

Date de dépôt: 21 janvier 2009

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Frédéric Hohl : 100 millions prévus au budget 2009 de la Confédération pour les investissements permettant des économies d'énergie : quelles dispositions va prendre le Conseil d'Etat pour que Genève puisse en bénéficier ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 15 décembre 2008, le Conseil des Etats a suivi la seconde minorité de commission et fait littéralement exploser le montant prévu initialement par le Conseil fédéral pour les économies d'énergie. En effet, le budget 2009 de la Confédération prévoit désormais 100 millions de francs sous cette rubrique, contre 14 millions dans la version du gouvernement. C'est donc plus de sept fois la somme de départ !

Or, les cantons vont pouvoir bénéficier de cet important budget pour financer des investissements permettant des économies d'énergies. Le mécanisme autorise donc les propriétaires à effectuer des travaux, qui, si ils entraînent des économies d'énergies, pourront être financés par les cantons, ces derniers se retournant, dans une mesure à déterminer (par exemple pour un montant total de 5 millions à Genève), vers les 100 millions débloqués par Berne. Autrement dit, les cantons pourront financer des investissements permettant des économies d'énergies sans bourse délier en fin de compte.

Il semble par ailleurs que les cantons commencent sans attendre à s'organiser pour profiter au plus vite de cette manne.

Ma question est donc la suivante :

Quand et dans quelles proportions le Conseil d'Etat prévoit-il de fixer ce budget de financement des investissements engendrant des économies d'énergie à Genève, de manière à bénéficier du fonds débloqué par la Confédération avant qu'il ne soit épuisé ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la réponse apportée à la présente interpellation.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'Assemblée fédérale a accordé pour 2009 un budget de 100 millions de francs, au lieu de 14 millions de francs en 2008, au fonds dit des contributions globales.

Le canton de Genève bénéficie déjà des contributions globales accordées par la Confédération, en application de l'article 15 de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), car il fait partie des cantons qui ont mis sur pied leur propre programme d'encouragement des mesures énergétiques. En 2008, le montant reçu à ce titre de la Confédération était de 856 300 francs.

Le Conseil d'Etat ne peut donc que se réjouir de l'augmentation du budget de la Confédération en faveur des contributions globales, tout en restant, à ce stade, dans l'attente de précisions de la part du Conseil fédéral quant à leur répartition entre cantons et aux conditions éventuelles posées à leur utilisation.

Le Conseil d'Etat compte bien bénéficier pleinement de l'opportunité qui lui est offerte de renforcer son programme d'encouragement de mesures énergétiques. Dès réception des précisions attendues du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat ne manquera pas, comme convenu lors de la séance de la commission des finances du Grand Conseil du 17 décembre 2008, de l'informer des impacts éventuels de la décision de l'Assemblée fédérale sur le budget cantonal 2009; une information sera également faite à la commission de l'énergie et des Services industriels concernant les mesures qui seront prises en matière d'investissements énergétiques.

Enfin, le Conseil d'Etat entend poursuivre la mobilisation des maîtres d'ouvrages privés et des collectivités, ainsi que de tous les acteurs de la construction à Genève, pour tirer pleinement parti de ce financement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler